



## NOUVELLE MANDATURE, 1 er COMITE TECHNIQUE,

Affaire à suivre de près.

Monsieur le DGS est intervenu sur le transfert de la compétence transports à la Région, indiquant que les personnels de cette direction ne seront pas obligés d'être transférés. 42 à 45 agents équivalents temps plein sont prévus dans la convention de transfert et nous serons vigilants et très attentifs.

Au moment où nous écrivons, l'administration réitère au nom du Président son engagement à ne pas obliger les agents au transfert. Quid de la convention à respecter ? Une limite à forcément été fixée ? Pour **FO**, la prise en compte des agents de la direction des transports est primordiale.

**FOCD31** a demandé qu'une CAP exceptionnelle soit organisée afin que nos collègues transférés le soient dans les meilleures conditions possibles. **FO** a rappelé que lors des transferts des clubs de prévention, seul le directeur avait bénéficié d'une promotion avant le départ.

**Comme quoi, quand on veut on peut !**

Nous avons **dénoncé** encore une fois le **manque d'anticipation** de notre collectivité ce qui plonge nos **collègues** dans une **inquiétude** profonde compte tenu du délai restreint (31 décembre).

**1er point : Evolution de l'organigramme de la Direction Générale Déléguée des Services Opérationnels**

L'ancienne DGD Services Opérationnels devient :

- La DGD transition écologique et mobilités,
- La DGD à l'Education et au Patrimoine à laquelle seraient rattachées les Directions suivantes :

**Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !**

- Direction de l'Éducation, Direction de la Logistique, Direction du Patrimoine

Le Syndicat **FO** dénonce encore une fois, l'absence de dialogue social et de débat car ce dossier arrive ficelé en CT. **FO** a tenu à préciser ne pas être « **un passe plat** ».

D'ailleurs le DGS qui présente ce dossier nous annonce en séance le nom de la future DGD.

**FO** s'est **ABSTENU**

## 2<sup>ème</sup> point : **Modification de l'organigramme de la Direction de la Vie Institutionnelle et des Relations aux Publics (DVIRP)**

Le DGS nous a présenté le nouvel organigramme concernant la direction dont font partie désormais les collaborateurs d'élus.

**FO** indique être au plus près des collègues collaborateurs qui dès le lendemain des élections se sont vus « *personnae non gratae* », à charge pour eux de se trouver un poste. « Le DGS nous a précisé que les catégories A ont été particulièrement visées par le rapport de **L'Agence Française Anticorruption** comme **ne pouvant pas occuper des postes de collaborateurs** ». Ce à quoi **FO** a répondu avoir cherché en vain le texte légal mentionné par le DGS.

**Qu'à cela ne tienne, le DGS nous a répondu qu'il nous le transmettrait.**

Dans le cas de cette nouvelle organisation, **FO** a demandé si les **secrétaires de commissions qui assureront désormais cette mission**, anciennement occupée par des chefs de service, percevront la même indemnité (150€/trimestre).

La réponse de l'administration est **NON**.

**Par les temps qui courent 50€ supplémentaires par mois c'est non négligeable, mais cela dépend sûrement pour qui ?**

**FO** a demandé la transmission de ce rapport au Président le jour-même où il recevait les collaborateurs (juillet 2021).

Nous avons pris connaissance de ce rapport suite à la diffusion d'un média, et dans un second temps nous avons reçu celui transmis par l'administration (septembre 2021).

**Le problème est que ce ne sont pas les mêmes rapports ! Les élus auraient reçus le même que celui adressé aux organisations syndicales.**

Plus nous le découvrons et plus nous remarquons des parties **effacées, censurées, manquantes, caviardées** « eu égard » nous a-t-on écrit « à la confidentialité à respecter ».

*Eu égard à nos collègues collaborateurs, et à cette réorganisation non finalisée et manquant de cohérence,*

**FO** a voté **CONTRE**

### 3ème point : Evolution des emplois de la Collectivité au titre de la DM2 2021

**FO** a voté **POUR** regrettant cependant que les collègues inscrits sur des listes d'aptitude antérieures à 2021 soient encore nombreux et a donc demandé un état des lieux dans le souci de l'égalité des chances et de traitements des agents.

Concernant le changement de filière dans le cadre de la loi mobilité, **FO** a **dénoncé**, entre autres, la **différence de traitement des agents** et regrette que depuis de nombreux mois, les échanges et propositions faites n'aient pas abouti.

La collectivité se donne désormais la possibilité de recruter des contrats de longue durée (3 ans renouvelables 1 fois avec à la clé un CDI) donnant comme exemple le recrutement des travailleurs sociaux.

### 4ème point : L'évolution de l'organigramme de la DGD Culture et Sports.

Elle nous a été présentée sous forme d'un bloc cohérent composé : de la modification de l'organigramme de la direction des archives et du patrimoine culturel, tout comme l'organisation du musée départemental de la résistance et de la déportation, et de la création de la mission coopération et innovation culturelle pour laquelle **FO** a demandé des explications complémentaires sur les missions et les objectifs visés ainsi que leur faisabilité.

**FO** a voté **POUR**

### 5ème point : Modification de l'organigramme de la Direction de la Logistique

Création d'un centre technique départemental, situé ZAC de Garonne à TOULOUSE, local qui accueillera désormais une cinquantaine de collègues répartis au sein de 4 équipes.

Les agents quittent donc le HDD définitivement pour s'installer sur cette zone. Le directeur nous précise que c'est entre autre pour plus d'efficacité d'intervention et aussi pour limiter leurs déplacements (*là, on n'a pas tout compris !*).

**FO** a sollicité, encore une fois, le Directeur de la logistique sur la mise à **disposition d'un local digne de ce nom pour nos collègues agents d'entretien** qui n'ont toujours pas de salles de repos en tant que telles car pour l'instant la cafétéria est le lieu désigné par la direction.

Un nouveau local va être aménagé dès que possible, nous verrons bien, nous, on garde un œil attentif.

**FO** s'est **ABSTENU**

#### 6ème point : Evolution de l'organisation de travail pour la viabilité hivernale à la Direction des Routes

Notre première réaction a été de faire remarquer que le rapport communiqué aux organisations syndicales était **incomplet**.

**FO** a affirmé son respect pour le droit du travail et le respect des horaires réglementaires dans le cadre du régime des astreintes de la viabilité hivernale, tout comme les agents des routes.

Ce dossier était important à la fois concernant le temps de travail, l'organisation du travail et les effets financiers de ce réaménagement. Pour nous, c'est la base de nos revendications.

**FO et ses experts** se sont exprimés et on fait des **propositions** concernant le réaménagement du temps de travail pour la viabilité hivernale.

**FO** souligne son désaccord sur les **interventions dites régulières et planifiées**, car il est quasi impossible de prévoir en avance les conditions météo.

**FO** a proposé que des renforts d'astreinte soient créés à la place des renforts d'agents disponibles proposés par la direction pour fluidifier le fonctionnement.

**FO** a demandé à ce que les bases (dortoirs) soient rouvertes: en attente de réponse encore.

Le **problème récurrent** est le non **recrutement d'agents**, donc à effectif constant, des renforts doivent être prévus.

Les astreintes passent du vendredi au vendredi suivant à la place du lundi au lundi, ce qui interpelle **FO** sur la RTT des agents concernés par la viabilité hivernale.

Il est regrettable d'avoir attendu début septembre pour apprendre qu'un réaménagement de la viabilité hivernale était fortement envisagé d'ici la fin de l'année.

De concert avec d'autres organisations syndicales, **FO** a proposé que ce réaménagement ne concerne que la zone de montagne/Piémont

Compte tenu de tous ces éléments, la présidente de séance a demandé une interruption de quelques minutes afin de nous faire des propositions.

Il a donc été soumis au vote la **proposition suivante** : *l'évolution de l'organisation de la viabilité hivernale ne concernera que la zone de montagne/Piémont et les agents du parc travaillant sur ces zones, et fera l'objet d'un bilan avec les organisations syndicales à la fin de la VH.*

D'ici là, **FO** est à l'écoute des agents pour toutes remarques /observations sur ce nouveau dispositif.

Dans un premier temps, **FO** a proposé que ce dossier soit ajourné afin que tous les collègues soient informés et concertés, puis **a donné son accord en toute confiance sur cette proposition.**

**FO** a voté **POUR**